Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8670118
Centre d'intérêt: 320

Pelchat, Yvan.

La recherche dans les programmes spéciaux de perfectionnement, 1985-1986 / [conception et réd., Yvan Pelchat ; pour le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie], Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. -- [Québec] : La Direction, c1985.
35 f. ; 28 cm.

Code: 37-2667.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Descripteur(s): Perfectionnement des enseignants * Recherche en éducation * Recherche-action * Politique gouvernementale * Règle administrative * Didactique * Français (Langue) * Qualité de la langue * Enseignement professionnel * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Plan de perfectionnement des maîtres de français * Plan de perfectionnement des maîtres d'enseignement professionnel

La brochure présente les attentes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie quant au genre de didactique préconisé, au type de recherche privilégié et au développement des ressources humaines affectées à la formation des maîtres. Elle précise les priorités ministérielles et explicite succinctement les différentes catégories de recherche. Elle renferme également certains renseignements utiles sur le partage des responsabilités, sur la gestion des subventions et sur la diffusion des résultats de recherche qui sont répertoriés dans EDUQ.

Type de document: r

EDUQ 8670118

LA RECHERCHE DANS LES PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PERFECTIONNEMENT 1985-1986

Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Conception et rédaction
Yvan Pelchat

Correction-révision
Gaston Drolet

Secrétariat
Huguette Chicoine

Dépôt légal — deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN — 0713-3987

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie, 1985

SERVICE DE LA FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PERFECTIONNEMENT

PPMF: PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE FRANÇAIS

- Document de base, 15 janvier 1975

PPMEP: PLANS DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Document de base du premier plan, 26 mars 1973
- Document de base du deuxième plan, 29 mai 1975
- Document de base de l'expérience-pilote, décembre 1977

BUT ULTIME DE LA RECHERCHE

Accroître la qualité des apprentissages des élèves du primaire, du secondaire et du collégial

MOYENS PRIVILÉGIÉS

- Élaborer des didactiques praticulières
- Favoriser une dialectique entre théorie et pratique
- Perfectionner des formateurs d'enseignants

avril 1985

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 1

Introduction 3

1. Recherche 5

1.1 Le genre de didactique 5
1.2 Le type de recherche 5
1.3 Les formateurs d'enseignants 6

2. Thèmes prioritaires 9

2.1 Enseignement du français (PPMF) 9
2.2 Enseignement professionnel (PPMEP) 10

3. Formes de recherche 11

3.1 Recherche action 11
3.2 Recherche appliquée 11
3.3 Recherche descriptive 11
3.4 Recherche fondamentale 11

4. Responsabilités 13

5. Règles administratives 15

5.1 Demande de subvention 15
5.2 Élaboration du projet de recherche 15
5.3 Gestion universitaire 17
5.4 Règles de financement 17
5.5 Admissibilité des dépenses 19
5.6 Administration des crédits 21
5.7 Rapport financier annuel 21

6. Résultats de la recherche 23

Annexe I Les participants 25
Annexe II Le Comité d'évaluation des projets de recherche 26
Annexe III La grille d'évaluation des projets de recherche 28
Annexe IV Les Comités consultatifs d'orientation de la recherche 30
Annexe V Les personnels 31
Annexe VI Les droits d'auteur et de reproduction 32
Annexe VII Les revues inter-PPMF et inter-PPMEP (Liaisons et Profil) 33
Annexe VIII Deux publications sur la recherche québécoise en éducation 34
Annexe IX Les coordonnateurs des équipes professorales du PPMF et du PPMEP en 1984-1985 35

AVANT-PROPOS

L'édition 1985-1986 de la brochure intitulée « La recherche dans les programmes spéciaux de perfectionnement » reprend sensiblement le contenu de l'édition précédente avec de légères modifications suggérées, entre autres, par les Comités consultatifs d'orientation de la recherche, qui, à chaque année, se penchent d'office sur les thèmes et les priorités de recherche de ces programmes. Les finalités et le cadre général n'ont pas changé, de même que le but poursuivi par le volet Recherche PPMF et PPMEP qui demeure la qualité des apprentissages chez les élèves grâce à une approche didactique dont le coeur est la discipline elle-même. Les résultats obtenus jusqu'à date, grâce à ce modèle, nous font un devoir de maintenir les orientations de base de ces programmes qui nous apparaissent donner des fruits de plus en plus significatifs.

C'est en quelque sorte la gageure et l'originalité de la recherche faite au PPMEP et au PPMF que d'associer dans une même action, des universitaires reconnus pour leur maîtrise de cette discipline, des spécialistes en apprentissage et des enseignants dont le professionnalisme est exemplaire qui travaillent ensemble avec les élèves dans les salles de classe.

L'objet même de cette recherche, qu'on rattache à la recherche action, tant sa visée est, en quelque sorte, opérationnelle, porte sur la compétence spécifique de l'enseignant dans l'art de faire maîtriser un contenu par les élèves. Ce type de recherche, qui doit s'affirmer autant par sa rigueur que par son souci de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles que vivent les enseignants dans les classes, devrait prendre peu à peu, dans le milieu universitaire, la place qui lui revient et contribuer à développer l'expertise que l'on est en droit de s'attendre de l'université dans le domaine si important de la formation et du perfectionnement des maîtres. Si le nombre imposant de documents issus du jeune volet Recherche (454 documents déposés) est déjà un excellent indice de sa vigueur, c'est sa contribution — est-il besoin de le rappeler — au renouvellement de la compétence professionnelle des enseignants qui témoignera de sa vraie signification en éducation.

À tous ceux qui participent à cet effort pour améliorer la qualité de l'éducation, nous assurons notre appui et nous leur souhaitons la meilleure des chances.

La sous-ministre adjointe
à l'enseignement supérieur,

Michèle Fortin

Michèle Fortin

Le but des volets Recherche du PPMF et du PPMEP est d'accroître la qualité des apprentissages des élèves. L'accent mis sur l'apprentissage d'un savoir par l'élève et, conséquemment, sur le traitement de l'objet d'apprentissage en vue de le rendre assimilable par le plus grand nombre d'élèves possible, ne détourne pas l'attention portée à d'autres dimensions comme les attitudes et les habiletés concrètes qui résultent de la maîtrise des savoirs. Il marque, bien au contraire, l'intention ferme de faire porter la recherche sur ce qui constitue le coeur de l'acte d'apprendre, c'est-à-dire sur la relation qui existe entre l'élève et la matière, l'objet d'étude, l'enseignant jouant d'abord et avant tout le rôle d'un guide.

Le « quoi apprendre » (objectif maintenu en 1985-1986), et qui prévaut depuis le début des programmes de recherche, a été consolidé en 1982 par l'intérêt manifeste accordé aux principes fondamentaux des savoirs eux-mêmes plutôt qu'aux seules habiletés qui s'y rattachent. C'est là l'essence même des deux documents ministériels.

Vu l'importance de tels écrits, il convient d'en reproduire quelques extraits en ce qui concerne d'abord le français. Sous le titre Qualité de la langue et enseignement[1], le ministre de l'Éducation insiste sur le caractère organisé de la langue.

« C'est à ce dernier point que je voudrais m'arrêter maintenant, et qui est aussi extrêmement important. Car si la langue est antérieure à toute règle, la règle devrait accompagner la langue constamment, par respect pour nous-mêmes et pour les autres, au moins dans nos communications. J'ai parlé jusqu'ici d'enthousiasme et de spontanéité, je voudrais maintenant parler de rigueur et d'effort.

« La cohérence du discours, la justesse des mots et des expressions, la compétence grammaticale (incluant l'orthographe et la syntaxe), la maîtrise de plusieurs registres et l'adéquation du message à la situation constituent des éléments primordiaux de la qualité.

« Disons-le clairement, aucune méthode ne saura dispenser l'enseignant de l'obligation qui est la sienne d'inculquer à l'enfant, dès le primaire, le souci de l'orthographe et la maîtrise des règles de grammaire dont il doit faire son pain quotidien et qui doivent très tôt devenir chez lui des automatismes réconfortants... »

Abordons maintenant les disciplines dites professionnelles. La teneur du Livre blanc sur la formation professionnelle[2] déborde largement ce qui avait été communément appelé jusque-là l'enseignement professionnel. La réflexion sur cet enseignement a conduit le ministère de l'Éducation à une redéfinition de l'école et à une nouvelle interprétation des grandes orientations du système scolaire.

« À vrai dire, traiter ici de formation professionnelle nous conduit inévitablement à revenir sur les orientations prises pour l'ensemble de l'école et du collège québécois. Et, du coup, à en voir peut-être mieux et plus concrètement encore toutes les exigences. Telle pourrait bien être là une des contributions majeures du secteur professionnel au progrès de l'ensemble du système scolaire (cf. pp. 19-20).

« Humanisme, social-démocratie, écologie et idéologie de la croissance se rejoignent ici sans grande difficulté et témoignent en convergence que les formations trop courtes et appuyées sur des bases mal assurées handicapent, dès le départ, ceux qui s'y engagent sans préparation suffisante (cf. p. 26).

« Prévoir quelques aménagements spécifiques, ce serait ne rien résoudre des questions qu'on vient d'évoquer et qui, à n'en pas douter, rejoignent les racines mêmes des principaux problèmes qui affectent le système de formation professionnelle des jeunes (cf. p. 29). »

1. Allocution du ministre de l'Éducation, monsieur Camille Laurin, au banquet de clôture du Congrès « Langue et société au Québec », 13 novembre 1982.

2. La formation professionnelle des jeunes — Propositions de relance et de renouveau, 2e trimestre 1982.

Au sujet des cibles prioritaires, on lit aux pages 30 à 33.

« C'est le contenu même de la formation de base offerte à tous les jeunes qui doit être considéré et, au besoin, ajusté et complété. L'école prépare-t-elle valablement à la vie active ou est-elle faite surtout pour ceux qui se sentent à l'aise dans certaines disciplines socioculturellement valorisées et qui iront plus loin dans le système scolaire ? Il faut réviser les titres de noblesse et voir à ce que l'école fasse leur place aux activités de formation à caractère technique et prépare adéquatement à la vie active ; et tous les jeunes doivent pouvoir en profiter.

« On ne perdra pas de vue que le renouveau sera pédagogique ou qu'il n'y aura pas de vrai renouveau. Par-delà tous les aménagements institutionnels qu'on puisse imaginer, se profile l'inéluctable nécessité d'un renouveau de la qualité et de la diversité des pratiques pédagogiques, grâce auxquelles plus de jeunes devraient pouvoir pleinement profiter de leur passage à l'école. Les maîtres de l'enseignement dit général seront donc ici aussi directement interpellés que ceux du secteur professionnel, s'il est vrai que c'est l'ensemble du projet scolaire qui doit renouveler sa perception et son accueil de la formation professionnelle.

« Dans le contexte culturel actuel, une formation à la technique ou à la technologie fait manifestement partie de la formation de base nécessaire à l'épanouissement harmonieux de tout individu, comme aussi à son insertion positive dans l'environnement social et culturel. »

Toute formation professionnelle comporte plusieurs niveaux d'approfondissement et de spécialisation, mais le dénominateur commun demeure « les contenus fondamentaux (...) dont les applications ne sont pas spécifiques à un métier, à une profession ou à une fonction de travail ».

Une telle approche de l'environnement technique et technologique est de nature à faciliter l'adaptation au changement, la mobilité, l'autonomie, l'esprit d'initiative et l'intelligence dans l'exercice des tâches.

Voilà, en quelques lignes, des indications précises sur la signification du but ultime du volet Recherche. Les objectifs intermédiaires, qui s'y greffent, font figure de moyens ; ils sont décrits dans les pages qui suivent.

La brochure présente les attentes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie quant au genre de didactique préconisé, au type de recherche privilégié et au développement des ressources humaines affectées à la formation des maîtres. Elle précise les priorités ministérielles et explicite succinctement les différentes catégories de recherche. Elle renferme également certains renseignements utiles sur le partage des responsabilités, sur la gestion des subventions et sur la diffusion des résultats de la recherche.

1. Recherche

1.1 Le genre de didactique

C'est le genre de didactique mis de l'avant par le Ministère qui représente l'élément majeur de renouveau dans la formation des maîtres de français et du secteur professionnel. Cette didactique se caractérise par le fait qu'elle accorde la primauté à l'apprentissage de l'élève sur l'enseignement du maître.

Dès lors, parler d'une didactique de l'enseignement du français ou d'une didactique de l'enseignement professionnel serait inapproprié et dénoterait une incompréhension des attentes ministérielles, car la didactique proposée se traduit dans le traitement fait à l'objet d'apprentissage en vue de le rendre assimilable par des sujets dont les styles d'apprentissage diffèrent sensiblement.

Elle se reconnaît à l'indissociabilité du « quoi-pourquoi » et du « comment apprendre » dans le processus d'appropriation de l'élève. Lequel processus constitue un continuum quoi-comment qui va généralement du concret à l'abstrait. L'efficacité de cette didactique doit se manifester aussi bien dans la maîtrise d'habiletés de base de l'ordre du savoir (cognitif) que dans la maîtrise progressive d'un savoir-faire qui, à son tour, enrichit tout l'être.

La volonté d'être fidèle à la réalité transparaît aussi dans les résultats escomptés. Comme premiers résultats concrets, le Ministère demande que les projets issus du volet Recherche du PPMF et du PPMEP soient avant tout des productions destinées aux élèves, productions auxquelles s'ajoutera un guide d'exploitation pédagogique pour l'enseignant. Ce guide traitera d'assises théoriques dans un langage accessible aux personnels des écoles primaires, secondaires et des collèges.

De plus, les résultats des activités de recherche doivent servir, tout au moins, de référence au développement des activités liées à l'enseignement. Ainsi la formation des enseignants s'inspirerait de documents qui décrivent avec fidélité une réalité scolaire faite avant tout de démarches d'apprentissage et dont les résultats marqueraient une intégration assurée du « quoi-pourquoi » au « comment ».

La maîtrise de l'objet d'apprentissage suppose une connaissance approfondie de la discipline, de la matière, c'est elle qui permet de tenir compte des différentes façons d'apprendre sans pour autant la dénaturer. Mais cette maîtrise, pourtant essentielle, qui repose sur une représentation très subtile des savoirs, n'est pas suffisante pour actualiser la didactique préconisée. Elle doit se doubler d'une perception claire et distincte des phénomènes qui conditionnent l'apprentissage des élèves.

1.2 Le type de recherche

En mettant l'accent sur un type de recherche, le Ministère n'entend pas imposer un modèle unique pour mieux atteindre l'objectif fixé. Au contraire, il veut proposer une stratégie adaptée à l'amélioration de l'intervention pédagogique dans le quotidien et sur le terrain même d'une salle de classe.

Le modèle recommandé devrait conduire à de meilleurs résultats dans l'élaboration d'une didactique de discipline pour les élèves d'abord, puis dans le perfectionnement des formateurs d'enseignants. Car de tels éléments sont alternativement des moyens et objectifs intermédiaires qui contribuent à l'accroissement de la qualité des apprentissages. Former et perfectionner un enseignant impliquent chez celui qui en exerce le rôle d'être un véritable professionnel de l'intervention pédagogique.

L'obligation d'offrir une formation pratique aux enseignants en fonction de leurs élèves s'harmonise mieux avec certains modèles de recherche axés sur le développement d'actions concrètes riches et diversifiées que sur des approches simplement spéculatives. Ces actions s'exercent d'abord en posant le diagnostic d'une situation déficiente (c'est souvent par essais et erreurs qu'on apprend) et débouchent ensuite sur la découverte de solutions appropriées.

C'est donc à un type de recherche très près de la réalité, (assez souple pour en épouser les différents aspects en même temps qu'assez rigoureux pour en garantir la valeur), que le Ministère convie ceux et celles qui veulent participer au volet Recherche du PPMF et du PPMEP. Il veut ainsi favoriser l'interaction de la théorie et de la pratique.

La recherche action trouve, il va de soi, une place prépondérante dans le développement des activités du volet Recherche des programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres que sont le PPMF et le PPMEP à cause de l'attention à l'action et de l'importance à accorder à l'action, rouage important dans la réalisation d'un projet. Toutefois, ne s'attarder qu'à l'action sans support théorique solide ne saurait répondre de manière pertinente aux attentes ministérielles.

Compte tenu du type de produit attendu, tout ne peut être qu'imposition, rigidité. La souplesse se situe au chapitre de l'action. Mais cette souplesse d'intervention que requiert la recherche dite de développement (recherche action ou autres) ne doit pas laisser prise à l'amateurisme mais plutôt provoquer la réflexion entre les différents partenaires dont les rôles se complètent.

Ces rôles rejoignent tout aussi bien l'axiomatisation, le diagnostic, le pronostic que l'exécution et le suivi. N'ayant pas à résoudre le problème de l'extérieur mais de l'intérieur du système scolaire, l'association ou l'union des élèves, des maîtres et souvent, d'autres agents est non seulement inévitable mais tout à fait souhaitable, voire indiquée. C'est dire que le style d'intervention des chercheurs universitaires doit être le fruit d'échanges, de concertations, d'ententes avec les personnes les plus directement engagées dans le déroulement du projet.

Considérant aussi le genre de didactique préconisé, on conviendra que la didactique et la nature du produit fini qu'elle implique, le choix des moyens rendent l'opération plus difficile sur le plan concret. Cette recherche en didactique n'a pas seulement pour but de livrer de l'information, mais fondamentalement, de fournir un instrument de formation s'inspirant de la méthode heuristique; ces intentions se traduisent par un ensemble cohérent d'activités riches et variées, préalablement révisées et corrigées durant le stade expérimental. Il faut se rappeler la double visée de ces productions: dans un premier temps, la qualité de la formation des jeunes et, dans un deuxième, la qualité de la compétence professionnelle de leurs maîtres.

Au troisième chapitre, on tente de clarifier des concepts sous-jacents aux principales catégories de recherche.

1.3 Les formateurs d'enseignants

Les formateurs d'enseignants sont les personnes qui ont la responsabilité de former des professionnels de l'intervention didactique. Leur rôle est de préparer des enseignants qui soient capables, à leur tour, de faire acquérir aux élèves les apprentissages dont ils ont besoin dans toutes les disciplines. Ils sont donc responsables, au premier chef, de la compétence des enseignants.

Celle-ci, dans le cadre du PPMF et du PPMEP, se caractérise par cette capacité d'enseigner le français ou les disciplines du secteur professionnel par la maîtrise de savoirs dans les disciplines enseignées et dans les processus d'apprentissage. Cette maîtrise se manifeste dans l'application d'habiletés propres à la « matière à enseigner ».

Une telle responsabilité exige de la part des formateurs d'enseignants d'être des experts dans l'art d'intervenir efficacement en situation concrète pour assurer, chez l'élève, non seulement la maîtrise progressive du savoir théorique mais bel et bien le savoir-faire lui-même.

On a eu tendance dans certains milieux à morceler les savoirs, à juxtaposer les « compétences », comme dans une chaîne de montage, en faisant passer successivement le pédagogue ou le futur pédagogue d'un cours nettement défini, apparemment autonome, à un autre sans penser aux liens nombreux qu'il entretient avec d'autres.

La nouveauté du volet Recherche du PPMF et du PPMEP est de considérer que l'objet essentiel de la formation d'un professionnel de l'enseignement ne doit pas dissocier le domaine du « quoi-pourquoi » du domaine du « comment » ; bien plus, le traitement qu'on leur ménage doit porter à coup sûr sur l'apprentissage plutôt que sur les styles d'enseignement. C'est ce que ce texte entend par *une didactique de discipline* pour les élèves du primaire, du secondaire ou du collégial.

L'indissociabilité du « quoi-pourquoi », en fonction de l'appropriation que l'élève en fait, contraint donc ceux et celles qui s'y engagent, à travailler en équipes interdisciplinaires. Ainsi, la salle de classe devient le chantier qui accueille ou fait appel à la fois aux ressources universitaires et aux pédagogues vraiment efficaces, capables de rendement auprès de leurs élèves.

Aussi le Ministère, conscient des heureux effets de ces programmes, invite-t-il les universités à expérimenter cette nouvelle approche de formation à l'intérieur des activités de recherche du PPMF et du PPMEP.

La composition d'équipes interdisciplinaires de professeurs, aux compétences élevées et la plupart du temps complémentaires, contribuera à une mise en commun riche et diversifiée tant dans les travaux de recherche que dans l'élaboration des cours dispensés dans le programme d'enseignement. En 1985-1986, environ cent trente personnes oeuvreront ainsi, à temps complet dans des équipes multidisciplinaires. Près des trois quarts de ces universitaires ont une formation des deuxième et troisième cycles dans un champ différent de celui des sciences de l'éducation.

L'opération poursuivie par les programmes PPMF et PPMEP n'aura de résultats significatifs que si les formateurs de maîtres ont eux-mêmes le sens du pédagogique fait d'aptitudes propres à l'enseignement. Alors, quoi de mieux, de plus normal que le contact avec les élèves d'une classe, pour tester leurs aptitudes à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial ! Ne serait-ce pas là une condition indispensable de leur formation ? Ainsi, le genre de didactique et le type de recherche inciteraient le nouveau formateur de maîtres à se rendre sur le terrain même de l'acte pédagogique et, le cas échéant, dans les entreprises elles-mêmes. Ce serait indiscutablement donner dans le sens d'une formation vraiment professionnelle.

2. Thèmes prioritaires

Les thèmes prioritaires sont déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie ou par le Gouvernement à partir des recommandations des deux Comités consultatifs d'orientation de la recherche[1].

En ce qui concerne plus particulièrement les volets Recherche du PPMF et du PPMEP, le Ministère pose comme postulat de ressourcer l'enseignant dans les éléments fondamentaux des différentes disciplines à enseigner plutôt que de remettre en cause son style d'enseignement. Le Ministère soutient que les efforts de recherche doivent surtout porter sur une mise à jour d'une didactique qui stimule les intuitions pédagogiques des enseignants et les conduit à une plus grande diversification des activités d'apprentissage à proposer aux élèves. La réussite de ces apprentissages témoignerait ainsi de la qualité d'actualisation de leur potentiel pédagogique.

Voici les sujets de recherche qui feront l'objet d'une préoccupation particulière en 1985-1986. On en retrouve trois au PPMF et un au PPMEP. On y précise certains aspects à considérer en priorité. Au PPMF, l'importance des thèmes est fonction de l'ordre décroissant de leur présentation. On peut mettre l'accent sur un seul aspect par projet de recherche.

Par-delà l'identification des thèmes, on voudra bien accorder une attention soutenue aux élèves handicapés. De plus, on pourra s'attacher à l'intégration du micro-ordinateur, y compris le simulateur au secteur professionnel, comme support à l'élaboration d'une didactique de discipline, didactique qui demeure l'objectif fondamental de tout projet.

De plus, au PPMEP, les problèmes linguistiques tout comme ceux reliés aux rudiments sur la santé et la sécurité au travail sont des éléments qui devront être pris en compte dans l'ensemble des projets.

2.1 Enseignement du français (PPMF)

1. La maîtrise de la langue française sous sa forme écrite principalement, et ce, dans la pratique de différents types de discours. Viser à la clarté et à la simplicité comme facteurs d'efficacité de la communication.

   Aspects visés

   a) La compréhension des règles régissant les systèmes textuels : la syntaxe, la morphologie, etc. ;

   b) l'actualisation d'habiletés d'expression propres à un genre littéraire, c'est-à-dire le savoir composer dans un premier temps, le savoir parler dans un second.

2. Les préalables et les mécanismes fondamentaux de la lecture.

   Ordres d'enseignement concernés

   a) Le préscolaire ;

   b) le premier cycle du primaire.

3. La maîtrise, à l'oral et à l'écrit, des constituants de la phrase.

   Aspects à retenir

   a) La compréhension du fonctionnement du système linguistique et de l'influence que les différentes manipulations syntaxiques exercent sur l'information dans une phrase ;

   b) la justesse des mots et des expressions en conformité avec ce que l'on veut exprimer ;

   c) l'application des règles de la phrase ou de l'énoncé simple.

---

1. Voir annexe IV, page 30.

2.2 Enseignement professionnel (PPMEP)

La maîtrise des notions et des concepts scientifiques qui fondent les techniques et la technologie y compris, le cas échéant, le développement de certaines habiletés pratiques intimement liées à cette maîtrise.

1. La compréhension des lois et des principes constitutifs des techniques et de la technologie en fonction des objectifs de la formation professionnelle identifiés dans les modules d'enseignement secondaire et l'évaluation du degré de compréhension atteint.
2. La démonstration, l'explication et la formulation des phénomènes scientifiques à partir de situations d'apprentissage où l'objet de l'étude est abordé théoriquement.
3. La capacité de transfert par la redécouverte des principes et des lois à travers notamment la pratique des modes de construction (analyse et fabrication), le fonctionnement et le rendement sous diverses conditions d'environnement et de charge, de différents systèmes ou d'objets techniques. Citons deux exemples: les principes électriques dans les simulateurs et les lois du magnétisme dans les transformateurs.
4. L'évaluation des habiletés d'exécution nécessitées par la pratique d'une technique, d'un métier, etc., à laquelle pourrait s'intégrer l'étude des temps et des mouvements (aire de travail, décomposition des mouvements, gamme d'usinage, etc.). À noter que les experts de ces savoir-faire (correspondant aux spécialistes de discipline) se retrouvent généralement sur le marché du travail.

D'autres considérations peuvent être prises en compte dans le domaine du savoir-faire ou de l'habileté technique. Mentionnons, entre autres, les capacités perceptivo-motrices et oculo-manuelles, l'acuité auditive, le sens de la précision, des responsabilités, etc.

3. Formes de recherche

3.1 Recherche action

La recherche action porte sur la découverte et l'application de solutions concrètes apportées à des problèmes pratiques d'enseignement et d'aprentissage. Elle exige que les agents travaillent sur le tas, participent activement aux initiatives quotidiennes. La méthodologie utilisée doit être à la fois souple et rigoureuse; sous certains aspects, sa rigueur s'apparente à celle qu'on retrouve dans la recherche appliquée et dans la recherche descriptive. Enfin, ce type de recherche se caractérise par le lien dynamique qu'il entretient avec le vécu et par une exploitation optimale des résultats acquis au fur et à mesure de leur validation et de leur disponibilité.

À cause des exigences de ce type de recherche, le professeur chercheur éprouve le besoin pressant d'être présent dans le milieu de travail. Il participe activement à toutes les étapes du projet: sa conception, la démarche adoptée, particulièrement la validation des données, l'analyse des éléments et l'élaboration du matériel didactique qui en résulte.

L'interaction du professeur chercheur avec les enseignants et les élèves se manifeste constamment.

3.2 Recherche appliquée

La recherche appliquée vise une application ou une vérification d'une théorie ou de certaines hypothèses sur le terrain même de la salle de classe. Elle conduit le professeur chercheur à recruter des enseignants qui réaliseront, sous sa direction, l'ensemble des activités de recherche. La présence du professeur chercheur en classe est requise; c'est elle qui assure cohérence, innovation et prolongement à l'entreprise.

Généralement, le professeur chercheur universitaire veut appliquer ou faire passer une théorie dans la pratique ou vérifier certaines hypothèses par des expériences sur le terrain, et cela, en étroite collaboration avec les enseignants.

Sans contredit, ce sont les enseignants en exercice qui assument la plus grande part des activités de recherche.

3.3 Recherche descriptive

La recherche descriptive tient à la généralisation d'hypothèses formulées par les enseignants ou par des questions que les chercheurs se posent. À cet égard, elle nécessite la collecte d'une quantité importante de données qui viennent des enseignants, des élèves ou du milieu de travail. Le professeur chercheur s'associe surtout des auxiliaires de recherche qui assument, à l'université même, l'ensemble des activités de recherche.

Le professeur chercheur universitaire veut vérifier des hypothèses de généralisation à partir de problèmes auxquels des enseignants sont confrontés ou s'enquérir d'informations plus précises sur telle situation à partir souvent d'interrogations personnelles. S'il s'agit de préciser une hypothèse qui porte sur un problème d'apprentissage, la présence effective du chercheur en salle de classe s'impose.

3.4 Recherche fondamentale

La recherche fondamentale se préoccupe des progrès de la connaissance pour elle-même. Elle n'a pas pour but les retombées directes sur la pratique éducative. Le Ministère accepterait quelques projets de cette nature. Dans sa demande d'approbation, le chercheur devra prouver qu'il a déjà réalisé des projets de recherche appliquée ou de recherche action en milieu scolaire.

Le chercheur universitaire propose de nouvelles théories ou remet en cause celles qui ont cours. Il se préoccupe avant tout de l'enrichissement des connaissances qu'il souhaite voir passer effectivement dans la pratique éducative.

Superviseurs, chercheurs, agents de recherche et auxiliaires participent aux activités de recherche réalisées habituellement à l'université même.

4. Responsabilités *(voir annexe I, page 25)*

Il appartient aux universités :

— de convenir de la pertinence du projet ;

— d'assurer la qualité de présentation de la demande et d'entériner le choix des ressources ;

— d'assurer la progression des activités de recherche ;

— d'assurer la qualité de la réalisation du projet ;

— de contrôler l'utilisation des subventions.

Le Ministère, de son côté :

— précise les objectifs du programme ;

— élabore et diffuse les documents appropriés ;

— fait évaluer la demande par son Comité consultatif (voir annexes II et III, pp. 26-29) ;

— approuve ou désapprouve la demande en tenant compte de l'avis du Comité d'évaluation des projets de recherche ;

— assure le suivi des activités de recherche (voir 5.4.3) ;

— fixe les règles administratives.

5. Règles administratives

5.1 Demande de subvention

Toute demande de subvention origine du coordonnateur pédagogique du PPMF ou du PPMEP et doit être présentée, en huit copies (y compris la copie originale), sur le formulaire préparé à cette fin par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Pour obtenir des formulaires supplémentaires, on voudra bien communiquer avec le Service de la formation du personnel de l'enseignement au numéro de téléphone (418) 643-3706.

Les autorités qui cautionnent toutes les demandes doivent les faire parvenir au directeur général de l'enseignement et de la recherche universitaires entre le 1er mai et le 31 décembre 1985. Le même formulaire est utilisé pour toutes les formes de recherche mentionnées précédemment sauf pour le cas d'une demande de subvention d'un avant-projet (voir la note à 5.2.2). Toute demande de subvention peut être faite pour une durée maximale de deux ans à partir du 1er juin 1985. Ce qui n'exclut pas la possibilité de demander une révision de la subvention une deuxième année pour autant qu'une justification valable des coûts accompagne la demande de reconduction.

5.2 Élaboration du projet de recherche

5.2.1 Présentation du projet

Dans un premier temps, il s'agit d'établir la conformité de l'initiative avec les attentes ministérielles. Il importe, pour les chercheurs, de bien lire les instructions, y compris le texte d'introduction afin de répondre aux exigences établies. On fera bien de s'abstenir de demander une subvention si on n'observe pas tout à fait les critères d'une telle recherche orientée, faite d'objectifs et de moyens interdépendants.

Ces critères portent, entre autres, sur:

— le genre de didactique;

— la composition de l'équipe de chercheurs;

— la présence auprès des élèves ou dans l'entreprise des principaux chercheurs;

— l'identification préalable des chercheurs associés (enseignant du milieu scolaire, employés d'entreprises) et des classes où se réalisera éventuellement le projet;

— les retombées pratiques des recherches où les adaptations, les transferts se traduisent en un matériel productif et fécond pour les élèves, puis pour les maîtres.

Dans un deuxième temps, la justification des travaux retient l'attention. Afin d'éviter le dédoublement du matériel d'apprentissage scolaire et de guides du maître, l'équipe de recherche doit dresser la liste de toutes les productions qui traitent du même sujet — on trouvera, entre autres, dans ÉDUQ[1] une bibliographie commentée des publications du PPMF et du PPMEP — et justifier sa nouvelle production, en mettant en relief son originalité par rapport aux productions existantes.

Dans un troisième temps, il s'agit d'inscrire au complet le sujet auquel le projet se rattache en se référant expressément aux thèmes prioritaires identifiés en 2.1 pour le PPMF et en 2.2 pour le PPMEP.

Certains projets peuvent faire l'objet de subvention tout en ne répondant pas à toutes les caractéristiques du volet Recherche. Citons, à titre d'exemple au PPMEP, les projets de développement de nouveaux champs de formation des jeunes dans les secteurs miniers, forestiers et autres. Dans ces cas, l'espace réservé au DOSSIER SPÉCIAL doit être rempli dans le formulaire (voir p. 7, C.3).

---

1. Annexe VIII, p. 34.

Enfin, dans le cas d'un renouvellement, il est important de faire le point et d'apporter des précisions sur la progression et l'orientation des travaux.

5.2.2 Description de la problématique

À cause de l'accent mis sur l'orientation pratique des activités de recherche, il importe de bien décrire la situation actuelle de l'apprentissage de l'élève afin de mieux cerner le problème particulier, la difficulté et d'en définir plus clairement les causes.

En premier lieu, il faut relever les faits qui constituent la pierre d'achoppement de l'élève dans sa démarche vers la maîtrise progressive du savoir ou du savoir-faire escompté. Autrement dit, qu'est-ce qui fait problème? L'identification de l'obstacle doit se faire à la lumière d'une observation rigoureuse des élèves en situation scolaire par les chercheurs eux-mêmes et non pas par les seuls assistants ou auxiliaires de recherche. Il faut admettre que la seule connaissance du problème par un porte-parole, par des personnes interposées ou par la lecture d'un rapport ne saurait répondre avec satisfaction aux exigences ministérielles.

En second lieu, la découverte des symptômes doit conduire à l'établissement d'un diagnostic. Dit plus simplement, il s'agit de répondre à une question: de quoi peut dépendre cette difficulté? ce malaise? telle situation problématique?

Notons bien que dans le but d'arriver à une meilleure explication du problème d'apprentissage des élèves devant faire éventuellement le sujet d'une recherche, le Ministère accepte de subventionner un avant-projet dont la durée maximale serait d'un trimestre. Le formulaire qui a pour titre avant-projet est disponible au Ministère, en faisant le numéro de téléphone (418) 643-3706.

5.2.3 Définition des objectifs

À la question, qu'est-ce qui devrait changer ou être amélioré, il faut répondre par une vue claire des buts à atteindre. C'est en termes de résultats concrets d'une démarche, d'une intervention que l'on doit préciser les objectifs. La description de situations stimulantes ou de démarches signifiantes que les élèves auraient à vivre pendant la réalisation d'un projet ne saurait constituer des objectifs pertinents; ces éléments pourraient préférablement apparaître sous la rubrique de la *Détermination de la méthodologie*.

C'est en fonction de critères d'excellence, de l'élévation du niveau de formation linguistique et professionnelle chez l'élève en termes de capacité ou de performance observable qu'il faut rédiger cette partie.

5.2.4 Détermination de la méthodologie

Il importe de bien exposer l'ensemble des démarches pour parvenir aux résultats escomptés, c'est-à-dire comment on va s'y prendre pour résoudre le problème. Ces démarches recoupent habituellement les étapes majeures des travaux projetés. Puis, chacune de ces étapes fait ensuite l'objet de processus méthodologiques rigoureux, appuyés tantôt par un modèle éprouvé de recherche, tantôt par un modèle conçu par le chercheur, par une adaptation qu'il a faite d'un modèle connu ou pour tout autre support théorique pertinent.

Les étapes majeures varient peu d'un projet de recherche à un autre. Elles vont, généralement, de l'observation jusqu'à la validation des résultats en passant par la classification de données, la conception et la vérification d'hypothèses. La partie cruciale de la méthodologie porte sur la façon de réaliser chacune des étapes; il faut alors identifier l'outil qui permet de franchir chaque étape et, dans la mesure du possible, en justifier le choix. C'est ici que les chercheurs formateurs doivent faire preuve d'un esprit méthodique.

Le Ministère tient à rappeler, cependant, que la justification d'hypothèses n'est pas l'objectif de la recherche et que toutes les actions doivent converger vers une solution concrète et approfondie d'un problème d'apprentissage. Dans la recherche action, entre autres, l'hypothèse initiale est maintes fois remise en cause au cours du déroulement des travaux et elle contraint les chercheurs à la réviser en fonction de l'objectif terminal.

Même si les chercheurs avaient à composer avec des facteurs impondérables dont ils pressentent l'existence au cours d'une recherche, dite de développement, ils doivent néanmoins, sous la rubrique *Justification de la démarche globale*, préciser en quoi le choix méthodologique retenu leur permettra-t-il d'atteindre fidèlement les objectifs fixés.

5.2.5 Le résultat définitif

Le résultat escompté peut s'exprimer matérieliement, en termes de publications comme le seraient une grille d'analyse, un document de consultation, un guide pédagogique ou des cahiers d'exercices, etc.

L'information serait complète en faisant connaître les dates des travaux et des productions.

5.3 Gestion universitaire (voir aussi 5.4.1, 5.5.1, 5.6 et 5.7)

Pour être objet d'étude et de subvention, chaque projet de recherche déposé au Ministère doit obligatoirement être signé par le coordonnateur de l'équipe affectée au programme d'enseignement correspondant ou, à défaut, par le directeur du programme pour autant qu'il soit membre de l'équipe de base. C'est le coordonnateur pédagogique qui se porte garant de la pertinence du projet et de qui relève tout chercheur ou tout membre de l'équipe de recherche de même que tout l'équipement subventionné dans le cadre du PPMF et du PPMEP.

Un projet de recherche approuvé peut être discontinué ou réorienté en cours d'année. Il appartient au coordonnateur de l'équipe professorale du PPMF ou du PPMEP, et à lui seul, d'en décider. Toutefois, il doit se conformer aux engagements financiers de l'université et en aviser, dès que possible, par écrit, le responsable du dossier au Ministère.

Le Ministère souhaite que le renforcement qualitatif des équipes de recherche, bien amorcé en 1982-1983, principalement au PPMEP, continue en 1985-1986, par le recrutement de spécialistes hautement qualifiés dans les composantes fondamentales des projets. Les chercheurs doivent être détenteurs de diplôme attestant, au minimum, des études terminales de deuxième cycle ou l'équivalent reconnu par l'université dans leur domaine respectif de spécialisation. Quant au directeur d'un projet, il doit être normalement un spécialiste de la discipline à enseigner. Habituellement, il consacrera, au moins, deux jours par semaine au déroulement de son projet.

5.4 Règles de financement[1]

5.4.1 Les subventions

Le Ministère détermine, en premier lieu, la subvention globale qu'il veut consacrer au volet Recherche des programmes PPMF et PPMEP dont il est le promoteur; puis, cette subvention est répartie en disponibilités budgétaires préalablement établies pour chaque programme universitaire approuvé dans le Répertoire officiel que la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires publie annuellement.

1. Ces règles ne seront officielles qu'à partir de la publication *RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1985-1986*.

Ces subventions ne sont donc pas offertes à l'ensemble du réseau universitaire : professeurs, agents de recherche ou étudiants, etc., intéressés à conduire des travaux dans les domaines concernés. Rappel : l'objectif n'est pas de former des chercheurs mais, prioritairement, d'assurer la relève des formateurs de maîtres. La recherche, et plus particulièrement la recherche action, constitue l'un des moyens mis en place par le Ministère pour l'atteindre.

Une subvention ne découle pas absolument de la réussite à un concours. Il existe tant de formes possibles d'évaluation. C'est néanmoins aux responsables du dossier Recherche dans les universités qu'il revient de poser les conditions qui favorisent le plus l'éclosion de formateurs d'enseignants à qui profiteront au maximum les crédits du Ministère. En fait, de tels crédits sont accordés aux établissements universitaires participant au PPMF et au PPMEP qui présentent des projets pertinents et d'excellente qualité.

Au PPMF, des crédits de cinq cent mille sont réservés pour l'année 1985-1986. Au PPMEP, le Ministère y destine un montant de sept cent mille auquel pourraient s'ajouter des crédits provenant de la consolidation des équipes professorales du volet Enseignement et de la redistribution de certains surplus accumulés du volet Recherche. Les soldes créditeurs des activités d'enseignement et de recherche au 31 mai 1985 s'ajoutent en totalité, pour chacun de ces programmes, aux nouvelles subventions.

D'autres programmes de recherche s'ajoutant au PPMF et au PPMEP sont actuellement à l'étude, notamment un programme portant sur les Amérindiens, et un autre sur les APO (applications pédagogiques des ordinateurs). Ces nouveaux programmes seraient soutenus par des crédits supplémentaires. L'information à ce sujet sera disponible ultérieurement.

5.4.2 Modalités d'allocation

Pour bénéficier en tout ou en partie des crédits annoncés et de tout solde créditeur au 31 mai 1985, l'université qui participe au PPMF et au PPMEP devra avoir fait approuver la formation de son équipe professorale à temps complet attachée au programme d'enseignement (voir 5.5.1).

Ainsi donc les subventions sont versées à l'université à l'intention du coordonnateur pédagogique qui en assume la gestion tout entière étant donné qu'il est à l'origine de la demande et qu'il doit en défrayer les dépenses. Enfin, il doit contresigner le rapport financier attestant, selon ses responsabilités, l'application des règles officielles.

La répartition de l'enveloppe budgétaire entre les établissements universitaires tient compte, entre autres, du nombre de professeurs affectés à temps complet au volet Enseignement du PPMF et du PPMEP, du solde créditeur anticipé au 31 mai 1985, du niveau historique de productions pertinentes et du nombre d'activités de recherche approuvées au cours des dernières années (y compris le nombre de membres de l'équipe professorale de base participant comme chercheurs au volet Recherche).

De plus, l'approbation de chaque projet par le Ministère est exigée avant toute appropriation budgétaire. Celle-ci se fera, dans un premier temps, en utilisant en totalité le solde créditeur au 31 mai 1985. Dans un second temps, cette appropriation se fera à même les nouveaux crédits de 1985-1986.

5.4.3 Modalités de suivi

Les modalités de suivi sont les mêmes qu'en 1984-1985. Toutes les dépenses relatives aux activités de recherche doivent être rapportées séparément à la fin de l'année universitaire 1985-1986 sur des formulaires préparés à cet effet par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Les subventions allouées pour les activités de recherche doivent être affectées en totalité aux fins pour lesquelles elles sont autorisées et versées. Toute dépense jugée inadmissible par le Ministère réduira d'autant les subventions autorisées et utilisées à titre d'ajustements spécifiques pour l'exercice en cause ou pour tout exercice subséquent.

Le Ministère précise que tout excédent budgétaire, lié aux activités de recherche, sera reporté pour chaque université aux crédits de ces mêmes activités, l'année suivante ou, le cas échéant, redistribués en tout ou en partie dans le réseau universitaire participant au volet recherche du PPMF ou du PPMEP. De plus, s'ajouteront les surplus issus des subventions d'enseignement versées à titre forfaitaire en 1985-1986.

5.5 Admissibilité des dépenses

5.5.1 Les personnels *(voir annexe V, page 31)*

ÉQUIPES DE BASE DU PPMF ET DU PPMEP

Les équipes de base sont les unités chargées de la conception, de la direction et de l'encadrement des activités d'enseignement et de recherche. Chaque université participante a la responsabilité de les organiser en distinguant le PPMF du PPMEP et d'y nommer respectivement un coordonnateur pédagogique parmi les membres de chaque équipe de base. Celle-ci est composée de spécialistes des différentes disciplines formant un groupe interdisciplinaire dont le nombre varie de cinq à quinze.

Le groupe de permanents est constitué de professeurs chercheurs de l'établissement universitaire participant aux activités d'enseignement et de recherche de ces programmes. Ces derniers forment l'unité minimale. À ce groupe viennent s'ajouter d'autres ressources humaines affectées pour une période temporaire.

RÈGLES DE RÉMUNÉRATION

Personnel contractuel

Les sommes engagées servent en grande partie à la rémunération du personnel contractuel : agents de recherche, professeurs sous octroi, auxiliaires de recherche, etc.

La détermination de cette rémunération dépend des sevices demandés et de l'application des conventions collectives de travail.

Personnel professoral de l'université

La rémunération des professeurs d'université n'est généralement pas admissible aux subventions supplémentaires. Néanmoins, deux cas particuliers peuvent être considérés comme admissibles.

Le premier est le complément du salaire ordinaire (maximum 30 pour cent) d'un professeur de l'université dont la participation aux activités de recherche est au moins équivalente au pourcentage de salaire manquant ; ce professeur doit alors fournir la preuve par écrit d'une participation antérieure valable soit aux activités d'enseignement de ces programmes, soit à des activités de recherche similaires à celles du PPMF ou du PPMEP. Une telle attestation doit porter la signature des autorités compétentes.

Le deuxième cas est le remboursement des frais payés pour le remplacement effectif d'un professeur de l'université dans ses tâches d'enseignement et de recherche et dont la participation est jugée essentielle au développement du programme de recherche ; ce professeur doit alors produire une attestation écrite de son remplacement et la faire contresigner par les autorités compétentes.

Enseignants de milieu scolaire

La rémunération consentie aux enseignants du réseau scolaire de même qu'aux collaborateurs du milieu de travail (dans le cas du PPMEP) doit faire l'objet d'une grande vigilance de la part de l'université. Le type de recherche subventionné par le Ministère ne conduit pas les enseignants en cause à exécuter des travaux pour l'université, sauf s'ils participent activement à titre de chercheurs associés aux différentes étapes d'un projet. Ils sont alors peu nombreux (deux ou trois).

Employés de bureau, techniciens et assimilés

La rémunération est établie en fonction du soutien à l'ensemble des projets de recherche y compris le soutien à la didacthèque. La compensation maximale fixée pour les services de secrétariat et de documentation est de 15 000 $. Quant aux coûts de l'engagement occasionnel d'un personnel technique complémentaire, ils sont jugés à la pièce pour chaque projet déposé.

5.5.2 Frais généraux

Les frais de consultation sont limités à 100 $ par projet au PPMF et à 300 $ par projet au PPMEP (voir p.31).

Les frais de voyage ne peuvent excéder 1 000 $ par projet,sauf pour les universités des régions administratives 01, 02 et 08 où ils sont limités à 2 500 $ par projet.

Les autres frais ne doivent pas dépasser 2 000 $ par projet. Il s'agit d'une marge de crédits budgétaires permettant de financer des dépenses imprévues, d'effectuer des virements de fonds nécessaires à d'autres postes de dépenses ou d'organiser des sessions de formation portant sur la didactique des sciences qu'elles soient linguistiques ou littéraires au PPMF, pures ou appliquées au PPMEP.

N.B. Exceptionnellement, de telles indemnités pourraient être révisées et rajustées ; en ce cas, des pièces justificatives devront accompagner la demande de crédits supplémentaires.

5.5.3 Frais particuliers

Le Ministère accepte de considérer l'acquisition de nouveaux volumes ou d'autres instruments comme les publications d'universités qui vivent des programmes spéciaux.

Le coût de fabrication du matériel didactique issu des travaux de recherche est admissible dans la mesure où le nombre d'exemplaires est restreint.

Certaines dépenses d'équipement pourraient également être subventionnées. Un dossier justificatif doit accompagner la demande. L'université s'emploiera à démontrer le bien-fondé de ces nouvelles acquisitions sur la qualité de la formation des professionnels de l'enseignement primaire, secondaire et collégial. Il serait on ne peut plus opportun aussi de souligner comment ces mêmes outils pourraient contribuer à la bonne marche d'autres programmes connexes, tels ceux qui portent sur les lettres, les sciences pures ou appliquées, etc.

La règle officielle de financement précise que les subventions sont allouées en totalité aux fins du PPMF et du PPMEP. Cette règle s'applique aussi bien aux ressources matérielles qu'aux ressources humaines composant l'équipe professorale. L'affectation même partielle de ces ressources à d'autres fins que celles pour lesquelles les crédits sont autorisés et versés doit résulter d'abord, il va de soi, d'une sous-utilisation identifiée par le coordonnateur pédagogique, et conduire, par la suite, à une entente entre lui et les autorités afin d'en optimiser la gestion.

Les crédits affectés à l'achat d'équipement permettent de mieux atteindre les objectifs du PPMF et du PPMEP. C'est à ce titre que l'équipe de recherche, les autres professeurs de l'équipe de base et les étudiants-enseignants qui font partie de ces programmes en sont les bénéficiaires. Puisque ces équipements doivent répondre aux besoins de ces programmes, (d'abord au volet Recherche; puis, au volet Enseignement), la détermination des règles de leur affectation relève du coordonnateur pédagogique. Celles-ci sont ensuite approuvées par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

En outre, la participation à la diffusion des revues inter-PPMF ou inter-PPMEP, respectivement appelées Liaisons et Profil, peut occasionner des dépenses ne dépassant pas 2 500 $ au PPMF et 4 000 $ au PPMEP. Le Ministère accorde automatiquement ces maximums dès l'approbation du premier projet à moins qu'une indication contraire ne soit fournie par l'université.

Enfin, le réseau universitaire peut organiser, dans une action commune, un colloque annuel portant sur la recherche dite de développement dans les domaines directement visés par le PPMF ou par le PPMEP. Au PPMEP, un tel colloque a vu le jour en 1981-1982 et se répète annuellement depuis.

Afin de favoriser la réalisation d'une telle initiative, le Ministère consent sur demande à une appropriation budgétaire faite à même les crédits disponibles (un montant maximal de 5 000 $ par établissement) du volet Recherche de chaque université participante. Cette demande, il va sans dire, doit parvenir au responsable de l'organisation du colloque qui, lui-même, a eu soin au préalable d'en obtenir l'accord de toutes les autorités universitaires concernées. Une attestation écrite d'une entente doit être fournie au Ministère.

5.6 Administration des crédits

Règles relatives au virement de crédits budgétaires

Aucun virement n'est autorisé d'un poste budgétaire à un autre dans une recherche approuvée sauf à partir du sous-poste budgétaire *Les autres frais* (maximum 2 000 $) vers tout autre poste budgétaire et non inversement.

Les crédits versés aux cinq postes budgétaires peuvent passer d'une recherche approuvée à une autre recherche également approuvée pour autant qu'il s'agisse des mêmes postes ou des mêmes sous-postes. Ces affectations doivent s'effectuer par virement de crédits budgétaires plutôt que par l'imputation d'une dépense. Ces opérations doivent être demandées par le coordonnateur de l'équipe professorale après consultation du personnel participant.

Règles relatives à un excédent financier

Un premier surplus peut être constitué de l'écart entre les sommes autorisées et les dépenses réelles au 31 mai, lesquelles doivent inclure à cette date les montants engagés qui n'ont pas été effectivement versés.

Un deuxième surplus peut provenir de l'écart entre la subvention disponible et les subventions accordées.

Enfin, tout solde créditeur enregistré au 31 mai d'une année universitaire doit être versé au compte de la recherche du PPMF ou du PPMEP de l'établissement universitaire. De plus, tout montant effectivement engagé pour une dépense avant le 31 mai et qui sera versé après cette date est considéré, par le Ministère, comme une dépense réelle de l'exercice budgétaire précédent.

5.7 Rapport financier annuel

Le rapport financier annuel (voir l'avant-dernière page du formulaire de demande de subvention) relatif aux activités de recherche doit parvenir au Ministère au début d'un nouvel exercice universitaire. Le Ministère retiendra, dès le 1er septembre, les subventions disponibles non encore autorisées tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas accepté officiellement les rapports financiers des projets approuvés pour l'année universitaire précédente.

L'approbation des contenus et des dépenses pour un projet de recherche peut s'étendre sur deux exercices budgétaires. C'est au 31 mai de chaque année qu'un bilan des opérations doit être effectué.

Le coordonnateur de l'équipe professorale de base affectée au volet Enseignement du PPMF ou du PPMEP doit contresigner le rapport financier annuel. Ainsi se porte-t-il garant non seulement des seuls coûts directs admissibles mais aussi de la nature et de l'exactitude des dépenses que comportent les activités de recherche.

6. Résultats de la recherche *(voir annexes VI à IX, pp. 32-35)*

Les résultats des projets de recherche doivent être présentés sous forme d'une publication (matériel didactique, guide pédagogique, etc.). Exceptionnellement, certains pourraient être acceptés sous la forme d'un simple rapport de recherche.

Toutes les productions issues des recherches subventionnées doivent être déposées au Ministère en cinq exemplaires dès qu'elles sont disponibles. Ces productions feront systématiquement partie de la banque informatisée sur la recherche québécoise en éducation (EDUC) que le ministère de l'Éducation a mis sur pied en 1981-1982.

Il est intéressant de constater que les activités de recherche ont, à peu de chose près, atteint leur vitesse de croisière. En 1984-1985, une soixantaine de projets de recherche ont été approuvés, répartis à peu près également entre le PPMF et le PPMEP. Les subventions allouées aux universités exclusivement et en totalité pour le volet Recherche du PPMF et du PPMEP se chiffrent à quelque deux millions et demi de dollars. De plus, près de quatre cent cinquante-quatre publications, disponibles dans les universités, résultent des activités de recherche du PPMF et du PPMEP. De ce nombre, le PPMEP en compte cent soixante-quatorze.

Le déroulement des activités de recherche offre un grand intérêt. Aussi, le ministère de l'Éducation a-t-il cru bon de diffuser deux documents dont l'un fait état des projets approuvés tandis que l'autre présente les productions qui en sont issues. Le premier, publié en deux tomes, s'intitule *Le répertoire des projets de recherche en éducation*, le second, *ÉDUQ* a vu le jour au début de 1982.

De plus, afin de faire le point sur l'état des travaux de recherche, deux revues subventionnées en grande partie par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, sont publiées par les universités participantes. La première, une initiative de l'université de Montréal, connue sous le nom de *Liaisons*, s'adresse aux maîtres de français; la seconde, appelée *Profil*, concerne les professeurs de l'enseignement professionnel et est sous la responsabilité de l'université du Québec à Trois-Rivières.

ANNEXE I

Les participants

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES
DIRECTION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES
Service de la formation du personnel de l'enseignement
MILIEU SCOLAIRE
UNIVERSITÉ
VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE
DÉCANAT À LA RECHERCHE (Réseau de l'Un. du Québec)
BUREAU OU SERVICE DE LA RECHERCHE (hors Un. du Québec)
FACULTÉS — DÉPARTEMENTS À L'UN. DU QUÉBEC
PROFESSEURS-CHERCHEURS
(Formateurs de maîtres)
Équipe professorale du PPMF ou du PPMEP
— coordonnateur pédagogique —
LABORATOIRE PROFESSIONNEL: SALLE DE CLASSE
ENSEIGNANTS — ÉLÈVES — ENSEIGNANTES
APPRENTISSAGES
(du français, des techniques, des métiers)
MILIEU DE TRAVAIL

ANNEXE II

Le comité d'évaluation des projets de recherche

Nature du comité

Le Comité est un organisme consultatif qui relève du Service de la formation du personnel de l'enseignement. Il est formé par le directeur de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Mandat

- Vérifier la conformité des demandes de subvention avec les normes pédagogiques et financières déterminées par la Direction générale.
- Apprécier la qualité et la pertinence des projets tels qu'ils ont été approuvés par les universités.
- Formuler l'avis sous forme de recommandation à l'attention du Service de la formation du personnel de l'enseignement.
- Présenter un rapport annuel de ses activités comportant, entre autres, une appréciation des règles administratives et pédagogiques de ce programme.

Fonctionnement

- Le président convoque et dirige les réunions; il transmet les dossiers qui font l'objet d'étude.
- Le Comité juge chaque projet et émet un avis en justifiant son choix. Il tient compte, dans son analyse, de la progression des travaux. Il peut consulter, le cas échéant, des personnes qui ne font pas directement partie du projet ou organiser des rencontres d'équipes, etc.
- Le président propose qu'on émette (au nom du Comité) la décision de la majorité concernant les aspects pédagogique et financier. Les avis tiennent compte de la majorité des opinions exprimées à la réunion du Comité.
- Le secrétaire rédige une fiche-synthèse d'évaluation au nom du Comité et exécute, à la demande du président, toute autre tâche.
- Le chef du Service de la formation du personnel de l'enseignement apporte le soutien technique nécessaire aux travaux du Comité.

Composition du comité

- Membres

Le Comité compte dix membres qui participent aux délibérations; le secrétaire, toutefois, n'a pas droit de vote.

Ce Comité pourra siéger en sous-comité selon la nature des dossiers présentés.

Aucun membre qui a droit de vote ne peut se faire remplacer.

Le président et le secrétaire sont nommés par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires qui procède à la nomination des autres membres sur désignation des organismes qui les délèguent.

- Durée du mandat: année (du 1er avril au 31 mars).
- Représentation

Les principaux agents intéressés à l'enrichissement de ce programme sont représentés au Comité. Il s'agit :

— du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (2 ou 3) ;

— du ministère de l'Éducation (1 ou 2) ;

— du milieu universitaire (4) ;

— du milieu scolaire (2).

ANNEXE III

La grille d'évaluation des projets de recherche

Nom du chercheur	No du projet

Modalité de notation des projets

Le notateur indique pour chacun des éléments de la grille son appréciation en utilisant les signes suivants :

A excellent	D insuffisant
B très bien	N ne s'applique pas
C passable	O manque d'information

L'espace entre parenthèse suivant chaque énoncé permet au notateur d'évaluer un aspect précis du dossier. L'évaluation de chacune des divisions est inscrite dans la case rectangulaire apparaissant dans la marge.

Admissibilité du projet

1) ***Composition de l'équipe*** (partie B du formulaire, brochure 5.3 et 5.5.1)

1. Les membres de l'équipe détiennent les qualifications universitaires requises (maîtrise dans la discipline, maîtrise dans un domaine relié à l'apprentissage, selon le cas). ( ) ☐
2. L'interdisciplinarité requise par le projet est assurée (discipline — apprentissage — support technologique — recherche, etc.). ( ) ☐
3. Les membres de l'équipe sont identifiés. ( ) ☐

2) ***Conformité aux principales caractéristiques du volet Recherche*** (partie C.1 du formulaire, brochure 5.2.1)

1. La recherche porte sur la maîtrise de l'apprentissage à faire, à exécuter, à comprendre et non sur des facteurs d'environnement, de motivation, de situation, ou sur des symptômes vagues. ( ) ☐
2. Le projet traite, de façon intégrée, la discipline et son apprentissage par l'élève. ( ) ☐

3) ***Pertinence du projet par rapport aux travaux déjà réalisés sur le sujet*** (partie C.2 du formulaire, brochure 5.2.5)

1. Le projet fournit la liste des productions réalisées sur le même sujet (s'il y a lieu). ( ) ☐
2. Le projet précise l'originalité de la recherche projetée par rapport à ce qui existe sur le même sujet. ( ) ☐

4) ***Identification du thème prioritaire*** (partie C.4 du formulaire, brochure 2.)

1. Le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des thèmes prioritaires définis dans la brochure. ☐

Qualité du dossier

5) ***Identification du problème d'apprentissage*** (parties D.1 et D.2 du formulaire, brochure 5.2.2)

1. La situation problématique est décrite dans ses éléments essentiels. ( ) ☐
2. Le problème est nettement défini. ( ) ☐

6) ***Diagnostic*** (partie D.3 du formulaire, brochure 5.2.2)

1. Le projet dégage les causes probables du problème d'apprentissage. ( ) ☐
2. Le projet fait état de l'observation sérieuse et de l'analyse qui ont permis de dégager ces causes. ( ) ☐

7) ***Buts poursuivis*** (partie E.1 du formulaire, brochure 5.2.3)

1. Le projet précise clairement les améliorations que les chercheurs veulent apporter pour corriger la situation, dans l'esprit de la brochure. ( ) ☐
2. Ces améliorations se traduiront par des progrès perceptibles chez les élèves. ( ) ☐

8) ***Méthodologie*** (partie F.1 du formulaire, brochure 3.1 et 5.2.4)

1. Le projet décrit l'outil ou le support théorique utilisé à chaque étape. ( ) ☐
2. La justification du choix de l'outil ou du support théorique fait voir le lien entre le problème et les buts poursuivis. ( ) ☐

9) ***Genre de production*** (partie F.3 du formulaire, brochure 1.1 et 5.2.5)

1. Le projet prévoit une production destinée à l'élève. ( ) ☐
2. Le projet prévoit une production destinée aux enseignants. ( ) ☐
3. D'autres « productions » sont prévues : communication à un congrès, rapports, articles dans des revues, etc. ( ) ☐

Jugement global

Remarques : _____

_____

_____

_____

ANNEXE IV

Les comités consultatifs d'orientation de la recherche

Nature des comités (PPMF et PPMEP)

Les deux comités sont des organismes consultatifs qui relèvent du Service de la formation du personnel de l'enseignement. Ils sont formés par le directeur de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Mandat

- Proposer les priorités du programme.
- Suivre son développement.
- Participer à l'évaluation de ses résultats.

Représentation

Les principaux agents intéressés à l'enrichissement de ce programme de recherche sont représentés au comité. Il s'agit :

- du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (3) ;
- du ministère de l'Éducation (2) ;
- du milieu universitaire (3) ;
- du milieu scolaire (2).

Dix membres participent aux délibérations de chaque comité, l'un pour le PPMF, l'autre pour le PPMEP.

ANNEXE V

Les personnels

Détermination des responsabilités et des attributions

Les activités de recherche du PPMF et du PPMEP sont classées dans la catégorie recherche développement. La connaissance approfondie des besoins des élèves du primaire, du secondaire ou du collégial dans les disciplines visées par les activités d'enseignement du PPMF et du PPMEP est fondamentale. Cette exigence fait que *toutes les catégories de personnels qui participent aux activités de recherche relèvent du coordonnateur de l'équipe professorale* qui assume aussi la supervision des activités de recherche.

Le chercheur principal

Une seule personne exerce le rôle de chercheur principal. Elle assume le leadership d'une activité de recherche et participe directement à toutes les étapes du projet. Compte tenu du type de didactique à élaborer, elle possède une compétence dans l'une ou l'autre des composantes de la matière à enseigner. Cette compétence est attestée par un diplôme universitaire sanctionnant, de préférence, une formation de troisième cycle ou l'équivalent.

Il est indispensable, par ailleurs, que le chercheur principal aille lui-même dans une salle de classe. De plus, au PPMEP, il doit tenir compte de la réalité québécoise du marché du travail par des contacts étroits avec le milieu.

Le chercheur

Appartiennent à cette catégorie les personnes qui se joignent au chercheur principal aux différentes étapes d'une activité de recherche. Elles forment avec le chercheur principal la cheville ouvrière du projet tout entier.

Parmi ces personnes se retrouvent, entre autres, des enseignants en exercice du primaire, du secondaire ou du collégial qui manifestent un excellent sens pédagogique, puis s'ajoutent leurs élèves ou d'autres agents. Ces chercheurs associés appliquent et vérifient en salle de classe des activités nouvelles conçues soit par le chercheur universitaire, soit par l'équipe. Comme chercheurs associés, les enseignants peuvent aussi avoir une participation plus élargie et contribuer à d'autres étapes d'un projet pouvant aller de la conception jusqu'à la fabrication du matériel didactique.

Le consultant

Le consultant tient le rôle de personne ressource dont les connaissances sont jugées essentielles à la réalisation de l'une ou l'autre des étapes du projet de recherche.

L'assistant ou l'auxiliaire

Font partie de cette catégorie les ressources humaines supplémentaires qui exécutent, à temps partiel, des tâches de soutien aux différentes étapes de la recherche. Généralement, elles proviennent des départements liés aux disciplines elles-mêmes.

Techniciens, employés de bureau et assimilés

Ce sont des personnes spécialisées dans un domaine particulier et dont la contribution technique est essentielle à la réalisation d'une partie de l'activité de recherche. La dactylographie est considérée comme une activité de soutien.

ANNEXE VI

Les droits d'auteur et de reproduction

D'une façon générale, les résultats de la recherche dans les programmes spéciaux doivent être présentés sous forme de publication. La qualité de la réponse que ces travaux apportent à des besoins actuels fait que beaucoup souhaitent les voir diffuser largement. C'est là un désir bien légitime! Cependant, un problème se pose : celui des droits d'auteur. Ces derniers sont de deux types : celui qui relève de la notion de la propriété intellectuelle et celui qui veille à l'exploitation ou à l'utilisation de l'oeuvre.

Le droit à la propriété intellectuelle, protégé par la Convention universelle de Genève depuis 1955, est reconnu au Canada (Statuts révisés, chapitre 55). Ce droit reconnaît à un auteur des privilèges sur la création d'une oeuvre, sur la découverte d'une nouvelle idée, d'une nouvelle invention fait obligation d'identifier l'auteur du produit. Au PPMF et au PPMEP, ce droit appartient à l'université et aux chercheurs.

Les droits d'exploitation sont rattachés à la publication, à l'application d'une idée, à sa diffusion. Ces droits peuvent appartenir en exclusivité à l'auteur, si ce dernier ne bénéficie en aucune manière d'une aide financière. Toutefois, ils ne sont pas garantis en totalité à l'auteur (l'établissement ou la personne) si celui-ci est subventionné ou payé pour la réalisation d'un projet de recherche.

En ce qui concerne la reproduction, il est difficile de l'empêcher. La loi permet, sous certaines réserves, la photocopie à des fins personnelles. Dans les autres cas, les droits d'exploitation s'appliquent. Certes, le Ministère reconnaît le droit de propriété intellectuelle des universités et des individus qui participent aux activités de recherche. Toutefois, il est utile de rappeler que les subventions sont allouées à l'Université pour les coordonnateurs pédagogiques du PPMF et du PPMEP et non aux chercheurs. La contribution financière du Ministère et l'identification du programme de l'Université (Ex. : PPMF-UQAR) doivent être indiquées dans chaque publication.

De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a l'intention d'étudier la possibilité d'assujettir toute allocation ou toute subvention à la reconnaissance par l'université d'un droit d'utilisation et de reproduction des oeuvres élaborées à partir de ces subventions. Ces reproductions destinées au milieu scolaire québécois respecteraient, il va de soi, le droit à la propriété intellectuelle.

ANNEXE VII

Les revues INTER-PPMF et INTER-PPMEP
(Liaisons et Profil)

— La revue des PPMF (Liaisons) est sous la responsabilité de

Madame Andrée Archambault
Université de Montréal
265, avenue du Mont-Royal ouest
Montréal, QC
H2V 2S3
Téléphone : (514) 845-6287

Elle est présentée en ces termes :

Liaisons est une revue consacrée à la didactique du français. Elle se veut le reflet des recherches faites à l'intérieur des PPMF en collaboration avec le milieu. Ces recherches, orientées vers la solution de problèmes concrets vécus dans les classes, concernent tous les agents de l'éducation intéressés par le développement de la didactique du français. Liaisons est aussi un outil de diffusion des expériences réalisées conjointement par l'université et le milieu dans le cadre des programmes de perfectionnement des maîtres de français.

— La revue des PPMEP (Profil) est sous la responsabilité de

Madame Hélène Corneau
Université du Québec à Trois-Rivières
Case postale 500
Trois-Rivières, QC
G9A 5H7
Tél. : (819) 376-5543

Profil est un journal dédié à la formation professionnelle. Il est publié trois ou quatre fois par année. Tout en se développant de manière autonome et en conservant ses originalités, *Profil* rejoint dans ses objectifs ceux de *Liaisons* en y ajoutant une dimension fort importante : la réalité du milieu de travail pour les diplômés du système scolaire.

ANNEXE VIII

Deux publications sur la recherche québécoise en éducation

ÉDUQ est une nouvelle base de données informatisées sur la documentation québécoise en éducation. Cette base de données donne lieu à une publication semestrielle intitulée ÉDUQ: Bibliographie analytique sur l'éducation au Québec qui paraît au printemps et à l'automne.

Cette base de données bibliographiques contient des références et une analyse des documents de recherche, de développement, d'innovation pédagogique, de statistiques et de bibliographie produits au Québec ou concernant le Québec.

On peut se procurer cette publication au coût de 11 $ le numéro ou de 20 $ pour l'abonnement d'un an en s'adressant à:

ÉDUQ
Centrale des bibliothèques
1685, rue Fleury est
Montréal, QC
H2C 1T1
Téléphone: (514) 381-8891

Le répertoire des projets de recherche en éducation fournit, sous une forme condensée, les coordonnées des activités du développement de la recherche entreprises en cours d'année.

Il permet notamment:

- de connaître les orientations et la spécificité des recherches prévues;
- d'identifier les thèmes abordés par les chercheurs qui se prêtent à plus d'attention.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Monsieur Robert Ayotte
Direction de la recherche
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 8e étage
Québec
G1R 5A5
Téléphone: (418) 643-1723

ANNEXE IX

Les coordonnateurs des équipes professorales du PPMF et du PPMEP en 1984-1985

Nom de l'université	Nom des coordonnateurs	PPMF Prim.	PPMF Sec.	PPMEP	Numéros de Téléphones
LAVAL	• Daniel Poulin	X	X	X	(418) 656-3789
DE MONTRÉAL	• Flore Gervais	X			(514) 343-6665
	• Michel Thérien		X		(514) 343-7257
	• Viateur Lemire			X	(514) 343-7902
McGILL	• June E. Cooper			X	(514) 392-8824
DE SHERBROOKE	• Gérard-Raymond Roy	X			(819) 821-7404
	• Gaétan Laflamme			X	(819) 821-7420
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI	• Khadiyatoulah Fall	X			(418) 545-5431
	• Marc Fortin			X	(418) 545-5385
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL	• Pierre Jocelyn	X	X	X	(819) 776-6904
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	• Colette Dubuisson (int.)	X			(514) 282-3635
	• Guy Bouliane			X	(514) 282-3727
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	• Élisabeth Mainguy	X			(418) 724-1673
	• Denis Bégin		X		(418) 724-1740
	• Françoise Beaulieu			X	(418) 724-1714
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	• Denis Tremblay (int.)	X			(819) 376-5443
	• Louis R. Joyal			X	(819) 376-5543
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	• Réal Bergeron	X			(819) 762-0971
	• Pierre Verpaelst			X	(819) 762-0971

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires

37-266